

SECTION SPORTIVE ATHLETISME 2021-2022
POUR S'AMELIORER ET ETRE PERFORMANT DANS LES DISCIPLINES ATHLETIQUES : courses, sauts, lancers.
EN PARTENARIAT AVEC LE COQUELICOT 42

QUELQUES INFORMATIONS QUI REPONDRONT A VOS EVENTUELLES QUESTIONS
LA SECTION SPORTIVE C'EST :

DES ELEVES DE DIFFERENTES CLASSES ET DE DIFFERENTS NIVEAUX (seconde, première, terminale) REUNIS LORS DES HEURES DE SECTION.
3 HEURES PAR SEMAINE, 2 HEURES UN JOUR DE 16 à 18H PLUS UNE HEURE UN AUTRE JOUR (temps de midi ou non selon les possibilités des emplois du temps).
UN ENTRAINEMENT MULTI SPECIALITE à l'Étivalière (course saut lancer) et UN ENTRAINEMENT PREPARATION PHYSIQUE sur les installations du lycée.
PARTICIPATION OBLIGATOIRE AUX DEUX ENTRAINEMENTS ET AUX COMPETITIONS SCOLAIRES (cross, sur piste ; 4 à 6 mercredi par an).
COTISATION OBLIGATOIRE à l'ASSOCIATION SPORTIVE DU LYCEE (32 euros en 2020-2021).
DEPLACEMENT DES ELEVES SEULS VERS LES LIEUX D'ENTRAINEMENT (stade de l'Étivalière et gymnase du lycée).
DEPLACEMENT DES ELEVES ACCOMPAGNES, VERS LES LIEUX DE COMPETITION HORS DE ST-ETIENNE, les mercredis pour les compétitions scolaires.

LA POSSIBILITE DE PARTICIPER à DE GRANDS EVENEMENTS SCOLAIRES (championnat académique, championnat de France...).
LA POSSIBILITE DE DEVENIR JEUNE OFFICIEL UNSS ET D'OBTENIR UNE CERTIFICATION (départementale, académique, nationale).

UN SUIVI SPORTIF REGULIER PAR UN OU PLUSIEURS ENTRAÎNEURS DU COQUELICOT 42 ET PAR UN PROFESSEUR EPS du lycée, SPECIALISTE ATHLETISME.
LE PROFESSEUR RESPONSABLE DE LA SECTION SPORTIVE, EST L'INTERLOCUTEUR AVEC L'ELEVE, LA FAMILLE, LE CLUB, LE PROFESSEUR PRINCIPAL et LA DIRECTION DU LYCEE...
UNE NOTE ET UNE APPRECIATION APPARAISSENT SUR LES BULLETINS TRIMESTRIELS. Mais la section ne donne pas de points pour le baccalauréat.
UN SUIVI MEDICAL EST SOUHAITABLE (1 à 2 visites par an si possible chez un médecin du sport, organisées par les parents).

REMARQUE IMPORTANTES : D'UN POINT DE VUE ADMINISTRATIF LA SECTION SPORTIVE N'EST PAS UNE OPTION mais une SECTION SPORTIVE.

L'ENGAGEMENT SE FAIT POUR LES 3 ANNEES DU LYCEE. Tout arrêt doit être justifié et demandé par les parents par courrier (1 destiné au professeur responsable et 1 adressé à la direction du lycée).

LES ELEVES SONT PRIS EN SECTION S'ILS ONT REUSSI LES TESTS ATHLETIQUES fin mai 2021 ET S'ILS SONT MOTIVES (petit entretien oral). IL EST SOUHAITABLE QU'ILS SOIENT DE BONS ELEVES AU COLLEGE, et DES ATHLETES DE CLUB. AU LYCEE PAS DE CUMUL POSSIBLE AVEC ANGLAIS EURO.

LES ELEVES QUI NE SONT PAS DU SECTEUR NE SERONT PAS PRIS, MÊME S'ILS ONT REUSSI LES TESTS. L'INSPECTION ACADEMIQUE AFFECTE LES ELEVES DE SECONDE DANS LES LYCEES ; Aucune dérogation possible.

N'HESITEZ PAS à VOUS RENSEIGNER AUPRES DU COLLEGE DE VOTRE ENFANT POUR SAVOIR SI LE LYCEE SIMONE WEIL EST BIEN LE LYCEE DE VOTRE SECTEUR.